

**Zeitschrift:** Schweizerische pädagogische Zeitschrift  
**Band:** 1 (1891)  
**Heft:** 2

**Artikel:** La réforme scolaire à Genève : partie 1  
**Autor:** Süss-Revaclier, B.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-788196>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La réforme scolaire à Genève.

Par *B. Süss-Revaclier*.

### La loi de 1872 et ses défectuosités.

Parler en 1891 de la réforme de notre instruction publique accomplie en 1886, n'est-ce pas offrir à vos lecteurs de la moutarde après dîner? Ne vaudrait-il pas mieux examiner les résultats obtenus par cette nouvelle organisation et indiquer les points sur lesquels devra porter la réforme ou révision future? Eh! oui, je suis pour un nouveau remaniement de notre nouvelle loi.

*A priori* j'estime qu'une loi scolaire doit subir des modifications fréquentes et, si j'avais voix au chapitre, je rendrais la révision obligatoire tous les dix ans. Pour qu'une loi soit bonne, il faut qu'elle corresponde aux besoins réels du peuple. Or est-il admissible que de nos jours, où les conditions essentielles de la vie sociale subissent, heureusement, des transformations aussi fondamentales, l'institution qui doit donner aux nouvelles générations des armes plus appropriées à la lutte pour l'existence, reste stationnaire? Poser la question, c'est la résoudre.

Autrefois l'instruction, privilège des classes dirigeantes, des *beati possidentes*, était organisée de façon à conserver la situation prédominante de ceux pour et par lesquels elle était faite; elle était et devait être conservatrice, aristocratique même. Mais de nos jours il n'en est plus ainsi. L'instruction n'est plus le privilège de certaines classes, elle appartient à tout le monde, elle doit par conséquent être conforme aux besoins de tout le monde et surtout de ceux qui ont été déshérités jusqu'à présent. Or l'existence de la masse, du peuple, subit de nos jours une transformation si rapide, ses besoins se manifestent avec une telle variété et une telle intensité qu'il serait puérile que de vouloir enserrer leur moyen de réalisation, l'instruction publique, dans un moule trop durable.

Notre nouvelle organisation, si utilitaire soit-elle, nous donne-t-elle toutes les garanties désirables pour un avenir même peu éloigné? Je ne le crois pas. Sans doute le projet Favon, rédigé sous la direction de M. Gavard, dont la haute compétence pédagogique n'est mise en doute par personne, avec l'appui de MM. Karl Vogt, professeur à l'université, Dussaud, inspecteur des écoles primaires et professeur de pédagogie, Bouvier-Martinet, secrétaire du Département de l'Instruction publique, Benj. Süss-Revaclier, professeur au Gymnase, tendait à une instruction absolument utilitaire, entièrement conforme aux aspirations des différentes classes de notre population; sans doute, la loi élaborée ensuite sur cette

base par le Grand Conseil, après une enquête scrupuleuse sur l'état de notre instruction publique, porte le cachet d'une véritable œuvre nationale. Personne non plus n'osera contester que la Commission scolaire chargée de compléter l'œuvre de l'autorité législative par l'élaboration des programmes, règlements, etc., n'ait su se pénétrer et s'inspirer du véritable esprit de la nouvelle loi. Mais, malgré tout cela, il serait téméraire d'affirmer que toutes les parties de notre nouvel édifice, sont et resteront conformes aux véritables besoins du peuple.

Plusieurs questions ont dû être laissées sans solution ; sur beaucoup de points les réformateurs ont dû faire des concessions aux partisans de la tradition pour mener à bonne fin l'ensemble de la réforme. Il leur fallut disputer la victoire à un adversaire puissant, qui occupait toutes les positions fortes et les défendait toutes avec l'énergie du désespoir, parce qu'il comprenait très bien que tout, dans l'organisation qu'il avait donnée à notre instruction, se tenait et que la moindre brèche sur un point quelconque devait avoir pour lui des suites désastreuses. L'armée du classicisme, de la *prépondérance* absolue des études humanistes, était si puissamment organisée chez nous qu'il semblait impossible même de l'attaquer.

Toutes les places donnant une influence sensible sur la marche de l'instruction étaient occupées par des classiques, conformément à l'opinion courante que les études classiques seules permettaient à l'homme d'être pédagogue complet et omniscient. Nos écoles semblaient être excellentes, notre organisation scolaire paraissait complète (voir le tableau général de nos écoles No. 1). Le budget de notre instruction publique, qui avait été de 495,104 fr. en 1872, atteignit en 1883 le chiffre respectable de 1 million 791,436 fr. ; donc l'Etat ne lésinait pas quand il s'agissait du développement de nos écoles. Les examens fédéraux de recrues donnaient chaque année un rang très honorable à notre petit pays, donc notre instruction primaire devait être bonne ; la réputation de notre enseignement secondaire était, à en croire l'affirmation d'hommes compétents, européenne ; l'enseignement supérieur avait pris, grâce au chef de notre instruction publique, un développement extraordinaire ; la vieille Académie s'était transformée en Université à la suite de la création d'une école de chimie, d'une école de médecine, d'une école dentaire. Bref, plus que jamais, notre devise paraissait devoir être : *Post tenebras lux!* „Wir hatten gebauet ein stattliches Haus“. Il y avait, comme disait M. le professeur Falletti, de l'argenture, de la dorure.

Mais, hélas ! le fond ne correspondait pas à la forme. En vouant une sollicitude extrême au dehors, à ce qui frappait le public inexpert,

ceux qui dirigeaient les destinées de notre instruction, M. Carteret en tête, ne s'étaient pas assez occupés de l'ameublement intérieur. Nos bâtiments scolaires étaient modernes, mais au-dedans régnait en maître absolu l'esprit des anciens temps. La liste des établissements pour les différents degrés d'une instruction solide était à peu près complète, mais il leur manquait la succession naturelle, la coordination intime qui seules peuvent donner des résultats féconds.

Un coup d'œil sur le tableau 1, pag. 102, montrera facilement à nos lecteurs qu'une seule branche de l'instruction, les études classiques, avait une organisation logique, suivie et pourtant profitable. Pour le reste, c'est-à-dire pour tout ce qui concernait l'instruction de la masse, il y avait un chaos complet. Le collège classique jouait parmi nos écoles le rôle de la maison du maître. Autour de lui se groupaient les autres établissements comme de véritables dépendances créées suivant les caprices du maître ou les nécessités du temps. Mais en tout et partout ces Cendrillons avaient dû céder le pas à l'asile des seules vraies études.

Cette préoccupation constante des inspirateurs de notre instruction publique devait naturellement amener à la longue une crise fatale non-seulement au collège, mais à toute notre organisation scolaire primaire et secondaire. Afin de maintenir une voie unique pour tous ceux qui désiraient faire des études supérieures libérales, le collège dut bourrer ses programmes d'une foule de branches nouvelles. On ne leur accordait, il est vrai, qu'une dose d'existence homéopathique, mais malgré cela le résultat fut finalement une surcharge et un surmenage nuisibles et, logiquement, un abaissement des études classiques proprement dites. L'étude des sciences naturelles, si éminemment propre à développer l'esprit d'observation, était négligée à tel point que, même dans la section dominante, les élèves ne commençaient à en étudier les éléments qu'à l'âge de 16 ans. Si au moins on avait adopté des méthodes naturelles pour les nouvelles branches, le mal aurait été moindre, mais au lieu de cela on conservait envers et contre tous l'ancienne méthode scolastique. La mémoire était la seule faculté que l'on mettait à contribution; l'enseignement intuitif, le développement des facultés d'observation et de raisonnement étaient choses presque inconnues. Quant aux autres établissements, collège industriel, école secondaire des jeunes filles, écoles primaires, leur organisation n'était guère plus pratique. La routine régnait partout.

Telle était la situation de notre instruction publique encore dans l'année 1883. Mais, me direz-vous, comment une pareille situation était-elle donc possible? Comment pouvait-elle durer sans que des réclamations se fissent jour? Oh! certes, il en y avait des réclamations, et même de

très vives. Les parents, les ouvriers, les patrons, industriels et commerçants murmuraient à cause des résultats absolument insuffisants qu'ils pouvaient constater chaque jour; dans le corps enseignant même il ne manquait pas de personnes qui s'élevaient contre les nombreux abus et erreurs. Mais personne n'osait attacher le grelot et formuler des critiques publiques. Qui aurait pu éléver une voix discordante dans le concert d'éloges entonné par ceux qui dirigeaient notre instruction et qui devaient en connaître la véritable situation?

Enfin, en 1883, un jeune maître, M. Tschumi, donna le signal d'une attaque ouverte, publique, avec sa vigoureuse brochure: *Routine et Progrès*. Après une étude comparée de l'enseignement classique et non classique secondaire et de l'état des écoles primaires dans les différents cantons suisses et les pays de l'Europe qui passent pour avoir les meilleures organisations scolaires, il fit le procès de notre instruction publique avec une hardiesse, une clarté et une précision qui dénotaient une grande compétence dans la matière, jointe à une indépendance de caractère peu commune. M. Tschumi reprocha à notre organisation scolaire une absence totale de coordination, à nos programmes leur manque d'unité et de suite, à notre enseignement son caractère trop routinier, trop abstrait, trop mnémotechnique. Il attaqua vigoureusement et victorieusement le véritable obstacle à toute organisation rationnelle et fertile, l'influence *prépondérante* du classicisme. A la critique des abus et des défauts, il fit succéder un plan de réforme complète de bas en haut.

L'effet de cette publication fut considérable. Et puis le silence se fit de nouveau. C'est tout au plus si la société pour le *Progrès des études* s'occupait encore dans ses réunions peu fréquentées des propositions intempestives de ce trouble-fête. Les classiques semblaient triompher de nouveau. Pour donner une satisfaction à l'opinion publique, M. Carteret proposa au Conseil d'Etat un remaniement partiel de la loi de 1872. Cette revision tendait à la réorganisation des écoles enfantines, à l'extension de l'école primaire obligatoire (14 ans), à la création d'écoles complémentaires et à l'introduction des travaux manuels.

Cette petite modification devait cependant entraîner une augmentation budgétaire de 70 à 80,000 fr., ce qui ne plaisait guère au Corps exécutif, qui se débattait déjà avec un déficit considérable. C'est alors que M. le conseiller d'Etat Gavard proposa à ses collègues une revision complète de la loi, dont la coordination permettrait d'accomplir les réformes désirées sans augmentation budgétaire.

Bien que six conseillers sur sept eussent donné leur adhésion à ce projet, son auteur le retira après une discussion animée où M. Carteret

déclara catégoriquement qu'il donnerait sa démission plutôt que de s'y joindre. Il ne resta plus alors aux partisans des idées nouvelles que la ressource de s'adresser directement au Grand Conseil. C'est ce qui arriva.

#### La loi nouvelle.

Le 17 janvier 1885 un député conservateur, M. Marc Micheli, proposa la nomination d'une commission spéciale chargée de préparer un projet de révision de l'ensemble de nos lois sur l'instruction publique et quelques jours plus tard, le 7 février 1885, un député radical, M. Favon, présenta un projet de loi complet sur la même matière. Après un tour de préconsultation, le Grand Conseil, à la presque unanimité, décida de donner suite aux deux propositions.

Voici brièvement les principales propositions de réformes contenues dans le projet Favon :

- 1<sup>o</sup> Réorganisation du système scolaire dans le but d'un raccordement logique de tous les établissements, depuis l'Ecole enfantine jusqu'à l'Université. Facilités pour un choix raisonné des carrières.
- 2<sup>o</sup> Revision des programmes des différents établissements ainsi coordonnés pour arriver à les décharger des branches gourmandes et éviter le surmenage. Enseignement intuitif.
- 3<sup>o</sup> Introduction de méthodes plus rationnelles et plus pratiques.
- 4<sup>o</sup> Délimitation exacte du champ d'activité des différentes carrières.
- 5<sup>o</sup> Extension de l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans.
- 6<sup>o</sup> Changement du mode de recrutement du corps enseignant primaire : suppression des élèves-régents, création d'un enseignement normal sérieux (au gymnase).
- 7<sup>o</sup> Institution de classes gardiennes, de pensions scolaires, de classes disciplinaires, de caisses d'épargne dans l'enseignement primaire.
- 8<sup>o</sup> Etablissement de classes annuelles au lieu des degrés avec passages semestriels.
- 9<sup>o</sup> Suppression des examens de concours et de prix, remplacés par des certificats.
- 10<sup>o</sup> Introduction des travaux manuels dans les écoles primaires et professionnelles.
- 11<sup>o</sup> Visites sanitaires obligatoires dans les écoles publiques et privées.
- 12<sup>o</sup> Caractère laïque de tous les fonctionnaires de l'instruction publique (la faculté de théologie exceptée) ; suppression de l'allocation faite par l'Etat à l'enseignement religieux des églises nationales.
- 13<sup>o</sup> Création d'écoles complémentaires avec enseignement professionnel.

- 14<sup>o</sup> Création d'écoles professionnelles pour garçons et filles.
- 15<sup>o</sup> Vœu pour la création d'écoles d'apprentissage.
- 16<sup>o</sup> Suppression des classes inférieures du collège parallèles aux écoles primaires.
- 17<sup>o</sup> Diminution du latin dans les classes inférieures du collège ; renvoi de l'étude du grec après 14 ans.
- 18<sup>o</sup> Réunion des deux classes du gymnase au collège.
- 19<sup>o</sup> Création d'une section réale et d'une section pédagogique.
- 20<sup>o</sup> Examen de maturité à la sortie de l'enseignement secondaire en place du baccalauréat.
- 21<sup>o</sup> Nomination de doyens chargés de la discipline dans les diverses sections du collège supérieur.
- 22<sup>o</sup> Création d'une école de commerce indépendante du collège.

Comme on voit, le projet Favon était plus qu'une simple retouche de la loi de 1872. Il tendait à une véritable révolution scolaire, en rompant avec la tradition calviniste et scolastique, en opposant à l'influence classique prédominante des établissements conformes au besoin de notre temps et en rapprochant notre organisation scolaire de l'organisation allemande, tandis que jusqu'alors on s'était surtout guidé sur le système français. Pour ne laisser aucun doute sur le caractère et le but utilitaire qu'il cherchait à atteindre, M. Favon terminait l'exposé et la justification de son projet par les paroles suivantes : „Le but de mon projet est simple et clair, c'est de rendre l'instruction toujours plus utile au plus grand nombre, c'est de remplacer tout ce qui est de luxe, toutes les surcharges, par ce qui est absolument nécessaire et les enseignements purement théoriques, souvent inutiles à la classe des déshérités, par tout ce qui pourra les aider dans la lutte de tous les jours“.

La commission chargée de l'enquête sur l'état de l'instruction publique et de la présentation d'une nouvelle loi scolaire sur les bases du projet Favon, se mit à l'œuvre avec un véritable élan patriotique. Comme le disait très bien M. Ernest Pictet (conservateur) : Les membres de cette commission avaient oublié toute division de partis, ils n'étaient guidés que par la pensée du bien des enfants et par le désir de créer une œuvre nationale qui les satisfît tous. Cette attitude patriotique fut du reste gardée pendant toute la discussion de la loi et l'on vit MM. Pictet Ernest, Rochette, Richard, Pictet Gustave et d'autres conservateurs marcher la main dans la main avec MM. Gavard, Favon, Bertrand, Bonneton, Bouvier-Martinet, etc.

Pour se faire une idée nette et exacte de la situation de notre enseignement public, la commission consacra de nombreuses séances à

entendre les délégués des différentes écoles, les directeurs, les maires des communes les plus importantes, les représentants des patrons et des ouvriers, de l'industrie et du commerce, toutes les personnes qui s'étaient occupées de l'instruction publique et qui avaient des observations ou des propositions à faire; elle sollicita même des communications par la voie des journaux. Les résultats de cette enquête furent écrasants pour le système en vigueur. Ecoutez plutôt quelques extraits du rapport de la commission, présenté au Grand Conseil par M. le prof. Bertrand:

„Les progrès de la loi de 1872 sont considérables, on a fait grand, très grand! Malheureusement ils sont principalement à la surface. Pénétrez au dedans et vous verrez encore les vieux programmes enseignés généralement sans suite, sans unité, sans méthode. Nos différentes écoles sont juxtaposées, elles n'ont aucun lien entre elles. Il n'y a aucune coordination dans les programmes. Et que dire des méthodes, à supposer même qu'il y en ait une dans chaque école? Mais le reproche le plus grave adressé à notre instruction publique est dans le fait que les programmes ne sont pas appropriés aux besoins de la jeunesse. L'école primaire, qui envoie chaque année un millier d'enfants dans l'agriculture, l'industrie et le commerce, les prépare mal pour leurs carrières; elle leur donne un enseignement scolaire où le mot l'emporte trop souvent sur la chose. Rien n'est fait en vue de former l'œil et la main.

Au collège le mal est plus grand encore. Au point de vue physique les élèves qui quittent le collège avant la fin doivent être peu aptes aux travaux manuels; au point de vue intellectuel, les connaissances insuffisantes et découssues acquises doivent être pour eux de bien peu d'utilité. Nos maîtres sacrifient encore les meilleures heures de la journée à ce vieil enseignement où le fond disparaît devant la forme, où l'esprit est obligé de s'appesantir sur des abstractions incomprises, où la jeune intelligence, pleine de vie, est obligée à s'étioler lentement au milieu *des mots et des phrases vides de sens avec lesquels on apprend les langues mortes*. Il y a un an à peine, notre collège et notre gymnase occupaient entre les institutions analogues de la Suisse et même de l'Europe, le premier rang pour la part accordée aux branches littéraires et par conséquent le dernier pour la place réservée aux arts ainsi qu'aux sciences. Nos jeunes gens pouvaient rester sur les *boucs de la section classique* jusqu'à l'âge de 16 ans révolus, sans avoir consacré une seule heure à l'étude de la nature. Faut-il s'étonner qu'avec un système semblable le nombre des déclassés va toujours grandissant? Le choix des carrières est généralement incertain; ce sont principalement des considérations *sociales* qui décident; il se fait à un âge (*neuf ans*) où il est impossible aux parents de discerner d'une manière

suffisamment précise les aptitudes physiques et intellectuelles de l'enfant. On le vole au latin et au grec, parce qu'il est *de mode* qu'on connaisse ces langues...“ etc.

Il est facile à comprendre qu'après des constatations pareilles, même les hésitants parmi les membres de la commission se soient nettement prononcés pour une réforme complète et que le Grand Conseil l'ait suivie à une très grosse majorité, malgré la résistance de M. Carteret et de quelques classiques impénitents.

Le tableau N° 2 donne l'organisation nouvelle proposée par la commission. Le Grand Conseil adopta en général ses propositions de réforme. Toutefois il y eut à la suite de l'opposition des partisans du collège classique, un remaniement complet et des plus heureux de l'organisation du collège et du gymnase, comme nous le verrons dans l'exposé des réformes adoptées définitivement.

(A suivre.)

### TABLEAU DES ÉCOLES PUBLIQUES à GENÈVE EN 1884.

<b>Ecole enfantine</b> — à 6 ans (facult.).  <b>Ecole primaire</b> 6 — 12 ans (oblig.) 6 degrés.  <b>Ecole complémentaire,</b> 3 années pour jeunes filles, suite à l'école primaire.  <b>Ecole industrielle et commerciale</b> pour jeunes gens, 5 années, dont 2 préparatoires.	<b>COLLÈGE DE GENÈVE</b> Classe préparatoire de 9 — 10 ans  <b>Collège classique</b> 10 — 16 ans.  <b>Gymnase de Genève</b> 16 — 18 ans. Sections: classique, technique, pédagogique et commerciale.	<b>Collège français</b> (industriel) 10 — 16 ans.  Les élèves sortant de ce collège entraient dans une des 3 dernières sections de la seconde année du Gymnase.
<b>UNIVERSITÉ</b> Section de philosophie (2 années prép.), Faculté des sciences, Faculté de médecine, Facultés des lettres, de théologie, de droit.		

## ORGANISATION PROPOSÉE PAR LA COMMISSION

Tableau 2.

## **ÉCOLE INFANTILE (de 3 à 7 ans)**

## **ÉCOLE PRIMAIRE (de 7 à 12 ans).**

6 <sup>e</sup> DEGRÉ DE L'ÉCOLE PRIMAIRE (12 à 13 ans)		COLLÈGE CLASSIQUE (12 à 16 ans)		COLLÈGE RÉAL (12 à 16 ans)		ÉCOLE de commerce.
destiné aux enfants qui ne veulent pas continuer leurs études au-delà de 15 ans.		conduit à toutes les sections du gymnase autres que la section classique.		conduit à toutes les sections du gymnase		
ÉCOLE complémentaire de 13 à 15 ans	ÉCOLE professionnelle de 13 à 15 ans	ÉCOLE secondaire rurale de 13 à 15 ans	Section classique de 16 à 19 ans	Section réale de 16 à 19 ans	Section pédagogique de 16 à 19 ans	Section technique de 16 à 19 ans
destinée aux enfants qui entrent en apprentissage à 13 ans.	destinée aux enfants de la ville et de la banlieue qui veulent un enseignement plus complet que celui de l'école complémentaire.	destinée aux enfants de la campagne qui veulent un enseignement plus complet que celui de l'école complémentaire.	prépare à toutes les facultés de l'Université	prépare à toutes les facultés, sauf la théologie.	prépare à la carrière de l'enseignement primaire.	prépare aux écoles spéciales et à la faculté des sciences.
Cours industriels du soir de 15 à 16 ans		destinés aux jeunes gens en apprentissage.		École dentaire.		
Université Sciences.		Université Droits.		Université Théologie.		
Université Lettres.		Université Médecine.		Université Université.		
Université Droit.		Université Université.		Université Université.		
Université Université.		Université Université.		Université Université.		

# ORGANISATION ADOPTÉE DÉFINITIVEMENT PAR LE GRAND CONSEIL (Loi du 5 juin 1886).

Ecole enfantine de 3 à 7 ans.

## ÉCOLE PRIMAIRE DE 7 à 12 ANS

Tableau 3.

**6<sup>e</sup> DEGRÉ DE L'ÉCOLE PRIMAIRE**  
de 12 à 13 ans.  
destiné aux enfants qui ne veulent pas entrer au collège.

**COLLÈGE INFÉRIEUR UNIQUE**  
de 12 à 15 ans.  
**COLLÈGE SUPÉRIEUR OU GYMNASE**  
de 15 à 19 ans.

ÉCOLE complémentaire 13 à 15 ans	ÉCOLE professionnelle 13 à 15 ans	ÉCOLE secondaire rurale 13 à 15 ans	Section classique ou des sciences et langues modernes avec latin	Section réale prépare à toutes les facultés. Cette section a un enseignement plus complet que celui de l'école complémentaire, ou poursuivre leurs études.	Section technique prépare aux écoles spéciales et à la faculté des sciences. Cette section suit l'enseignement général de la section réale. Enseignement séparé pour les branches spéciales.	Section pédagogique prépare à la carrière de l'enseignement primaire. Cette section suit l'enseignement général de la section réale. Enseignement normal spécial.	ÉCOLE de commerce (ville).
Cours industriels du soir, Académie professionnelle.	Mène aux sections techn. pédag. et râties du Gymnase, à l'Ecole des Arts industriels, à l'Ecole des Beaux-Arts, à l'Ecole d'horlogerie.						

N.-B. Le passage d'une section dans une autre est permis jusqu'à la dernière année, moyennant l'obligation de prouver par un examen complémentaire l'acquisition des connaissances spéciales nécessaires.

L'école de commerce a été créée par la ville de Genève, grâce à l'initiative énergique et persévérante de M. Didier, conseiller administratif.